

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DVD 62 Contentieux des fourrières. Protocole transactionnel avec la société M Assistance.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu les articles L 2122-21 L 2511-2, et L 2512-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 2044 et 2052 du Code Civil ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la Société M Assistance un protocole transactionnel réglant le différend relatif à la mise en œuvre de sa responsabilité contractuelle lors des mises en fourrière ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Est approuvé le protocole transactionnel avec la société M. Assistance réglant le différend relatif à la mise en œuvre de sa responsabilité contractuelle lors des mises en fourrière. Madame la Maire est autorisée à le signer. Le texte de ce protocole est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO